



L'ECHO BOISSILLON

N°25 – Juillet 2017



Sommaire

Edito	p 2	Montée en débit	p 7
Cérémonie du 8 Mai	p 2	Nouveau site Internet	p 8
CMJ - maison de la radio	p 3	Info aux propriétaires de chiens	p 9
Jeux inter-village	p 3	Plateforme d'apport volontaire	p 10
Fête patronale	p 4	Semaine des 4 jours	p 11
Marché du terroir	p 5	Feu d'artifice / 14 Juillet	p 11
Boum de l'école	p 6	Fermetures estivales	p 11
Affaire en cours	p 7	Théâtre à Boissy	p 12

EDITO

Cette édition intermédiaire de l'écho Boissillon est liée à l'actualité de ces derniers mois qui ont été très intenses.

Comment ne pas se sentir inquiet pour le maintien de nos communes rurales quand on se rend compte du déséquilibre qui règne entre les communes dites « pôle de référence » et celles qui essaient tout simplement de faire évoluer le cadre de vie et la modernisation.

Comment ne pas être inquiet par l'apparition du spectre d'une nouvelle baisse des aides et dotations de l'état qui nous permettent de maintenir notre patrimoine communal.

Pour faire l'économie de « bouts de chandelles », la municipalité de Boissy le Cutté, comme d'autres à population équivalente, se voit retirer les services de proximité tels que la délivrance de la Carte d'identité

Les problèmes que notre commune peut rencontrer au quotidien et qui ne dépendent pas de nous, comme le faible débit internet, la dangerosité de la RD 191, le développement des infrastructures sur la commune (Zone d'Activités), arrivent en fin de liste sur les priorités des "hautes instances".

Bien évidemment, à côté de ces villes plus importantes nous n'avons pas les mêmes besoins, mais malgré tout nous sommes dignes d'intérêt et les habitants de nos petits villages méritent également le maximum de sécurité et de services.

L'équipe Municipale continuera de porter avec force les projets et la place de Boissy le Cutté.

Bel été à tous.

S. SECHET

Cérémonie de commémoration du 8 Mai 1945

En présence de Mme CHAMBARET M.C. et du Colonel KALTENBACH P, cette cérémonie a été l'occasion d'une remise de distinction à PASCAL CANAL, chef de centre de secours de Boissy le Cutté pour ses 27 ans en tant que responsable.

Toutes nos Félicitations à Mr CANAL.

Ci-dessous le texte lu par nos CMJ lors de cette cérémonie:

*Les Larmes sèchent, mais les blessures restent,
Ils étaient des milliers à vouloir préserver notre liberté,
Notre devoir est de protéger ce qui a été si durement payé,
Nous sommes les passeurs du souvenir, mais aussi les bâtisseurs d'avenir,
Avec dans nos mains notre destin.*

S. SECHET





Nos CMJ à la Maison de la Radio – 10 Mai 2017

Vestige du mur de Berlin au pied de la Maison de la Radio, tout un symbole nos CMJ adossés à ce pan de mur !

F. AUCOULON



Jeux inter-villages

Merci à KARINE LANIAU et FRANCOISE PAPADOPOULOS (Présidente et Secrétaire de l'AEEB) pour leur dévouement sur cette journée.

Sans leur investissement personnel, cet inter-villages 2017 n'aurait pas eu lieu.

Un grand merci également à notre petite équipe AMANDINE, ANAÏS, CHLOE, EMMA, JULIE, BASTIEN, DANIEL, JEREMY et NATHAN qui ont représenté la commune avec beaucoup d'énergie durant cette édition 2017.

Merci à tous !

S. SECHET





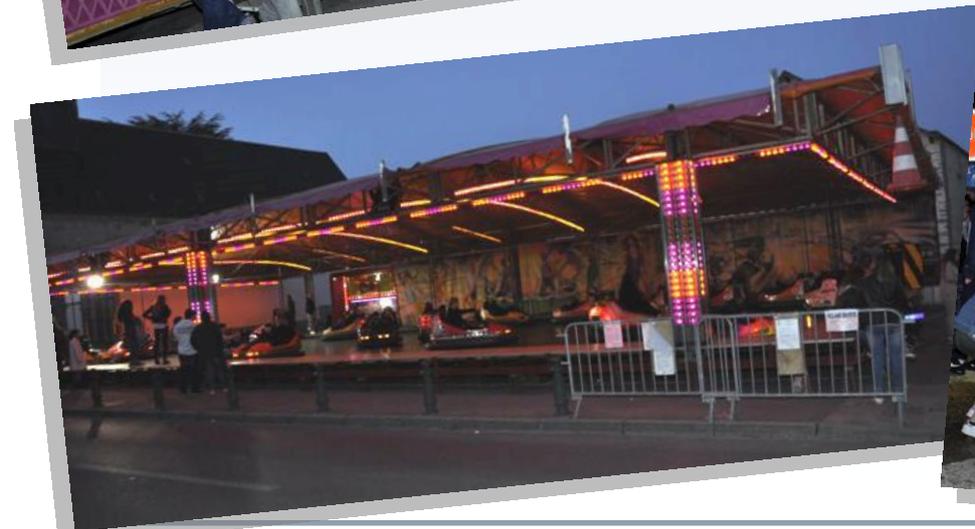
Fête patronale - mai 2017

Cette année encore, le village a accueilli les forains pour la fête patronale les 12, 13 et 14 mai.

Leur installation n'a rencontré aucun problème majeur. La fête, comme chaque année, a connu une ambiance sympathique.

La retraite aux flambeaux a été animée par deux clowns échassiers de la troupe Srvivière Animation. Le défilé s'est terminé sur le city stade où un spectacle pyrotechnique a pu ravir petits et grands.

A.VAUGHTIER / F.AUCOULON





3 juin, Marché du Terroir

Convivialité et bonne humeur étaient au rendez-vous lors du marché du Terroir du 3 juin dernier.

Un nombre d'exposants modéré afin d'être en adéquation avec la taille de la salle des fêtes et de ses abords, mais des exposants de qualité. Sur le temps du midi, le camion pizza « STREPI » habituellement présent sur la commune les lundis et mercredi soirs, a permis aux petits et grands de se régaler. Une partie des exposants renouvelée par rapport à l'édition précédente afin de diversifier l'offre, ce qui a donné la possibilité aux visiteurs du jour de repartir avec des produits originaux et exclusifs appréciés de tous.

Un point surprenant : le marché a tendance à être plus fréquenté par des visiteurs extérieurs à la commune que par les Boissillons. Une fréquentation plus significative des Boissillons aurait été la bienvenue, le marché étant organisé avant tout pour eux.

Alors rendez-vous l'année prochaine !

J. ALLEAUME



La caravane de Babychou

La Caravane de Babychou vous accueille place de l'église tous les 1ers samedis (10h – 17h) et 2emes mercredis (10h-19h) de chaque mois. Pour rappel, ce commerce ambulante propose à la vente des articles spécialisés de l'univers du bébé, de la puériculture et du textile pour enfant et bébé, à des prix très accessibles. Venez la rencontrer, elle prendra le temps de vous conseiller et vous proposer des collections de jeunes créateurs.

J. ALLEAUME



Boum Ecole – 27 Juin

Pour cette troisième édition de la boum de l'école élémentaire Anne Frank, la municipalité s'est allouée les services d'un professionnel de l'animation. Le clown Coquelicot et son assistante ont su rapidement capter l'attention des soixante enfants présents, alternant concours de danse, quizz musicaux et tours de magie. L'ensemble fut judicieusement ponctué par de courtes pauses, où les participants ont pu se désaltérer et se restaurer à l'envi. Les cinq membres de l'équipe municipale chargés d'encadrer cette soirée trois heures durant, ont pu constater une nouvelle fois que ce rendez-vous est indéniablement devenu un événement incontournable de chaque fin d'année scolaire.

C'est donc sur un bilan très positif que se sont achevées les festivités, laissant les enfants visiblement enchantés de ce moment passé ensemble, retrouver leurs parents à la sortie de la salle des fêtes.

F. AUCOULON



INCIDENTS

Le 7 juillet dernier, alors que la demi finale de coupe d'Europe réunissait quelques Boissillons dans les rues du village, un attroupement se formait au niveau de la rue des Vallées, pour contempler les exploits irréfléchis d'un cascadeur en herbe. Ce dernier, au-delà de l'intérêt qu'il a suscité par son exploit pour certains spectateurs, ne s'est pas contenté de la rue des Vallées, puisque quelques heures plus tard, il est venu renouveler son exploit au niveau du STOP de la rue Margaille.

Le constat de l'état de la chaussée après ces dérapages était sans appel, et le devis de réparation de la voirie s'élève à 18 800 €.

Les caméras de vidéosurveillance, ont permis de filmer cet incident, et d'identifier quelques uns des spectateurs témoins de la scène.

La municipalité a déposé plainte auprès de la Gendarmerie, qui entendra les témoins et l'auteur des faits devra régler la note.

Affaire à suivre...

Ne pas jeter sur la voie publique

- 10 -

L'ECHO BOISSILLON - N°23 - Octobre 2016

Affaire en cours !

Suite à la dégradation de la chaussée sur la RD191, la plainte déposée par la municipalité en Juillet 2016 a fait l'objet d'une enquête des services de la Gendarmerie de Guigneville. Au vu des éléments recueillis, lors du procès qui s'est tenu au Tribunal de Grande Instance d'Evry le 29 juin 2017, l'avocat de la défense a demandé le rejet de la plainte et la relaxe de la personne mise en cause dans cette affaire, les

éléments à charge n'étant pas suffisamment précis voire même très incohérents. Le verdict est en cours de délibération et vous sera communiqué

ultérieurement.

Ce qui est désolant dans cette histoire, c'est que ce 7 juillet 2016, les personnes présentes aux abords du café « La Bonne Franquette » et identifiées par la vidéo surveillance, admiratives devant ce beau spectacle de dégradation, n'ont pas jugé bon d'apporter leur témoignage.

Les Boissillons les remercient vivement puisque c'est avec leurs impôts que les dégradations vont devoir être réparées (le montant figure en rouge sur l'extrait ci-dessus).

S. SECHET

La Montée en Débit « Une histoire sans fin »

Pour ceux qui auraient un doute ou ne le savaient pas encore Boissy le Cutté fait bien partie du département de l'Essonne. Le village n'est pas isolé au milieu de nulle part, traversé par la RD 191.

Il est bien dommage que le département ait oublié son existence pour la montée en débit.

Les villages, aussi petits soient-ils, devraient être considérés de la même manière que toutes autres villes du département. Malheureusement ceux qui ont les cartes en mains décident pour nous de ce qui doit ou ne doit pas se faire dans nos villages.

Aujourd'hui la négligence d'Essonne Numérique sur la montée en débit à Boissy remet en cause la mise en place d'une classe mobile connectée pour les élèves de l'école Anne Frank puisque la condition première était d'avoir un débit à plus de 2 Mégas.

Je profite de ce message pour remercier tous ceux qui volontairement et/ou involontairement ont freiné le processus de montée en débit sur notre commune.

Initialement programmée en début 2016, la montée en débit sur Boissy a été repoussée pour cause de travaux nécessaires sur La Ferté Alais à Juin 2016, puis Septembre 2016, puis Mars 2017, toujours pour ces mêmes travaux sur La Ferté Alais et enfin depuis Juin 2017, on nous explique qu'il y a des délais incompressibles pour la consultation des opérateurs, ce qui nous emmène à une montée en débit à fin Septembre (doit-on rajouter 'au mieux' ?).

S. SECHET



Extrait du rapport du Conseil Départemental de l'Essonne

À fin 2015, la liste définitive des 27 sites concernés par une opération de montée en débit est la suivante :

Code INSEE	Commune	Nombre de lignes	Nombre de lignes améliorées	% lignes améliorées
91037	AUVERNAUX	160	153	96%
91315	ITTEVILLE	944	533	56%
91579	SAINT-VRAIN	656	541	82%
91579	SAINT-VRAIN	422	190	45%
91463	ONCY-SUR-ECOLE	421	404	96%
91405	MILLY-LA-FORET	110	110	100%
91135	CHAMPCUEIL	221	221	100%
91441	NAINVILLE-LES-ROCHES	204	200	98%
91195	DANNEMOIS	240	226	94%
91408	MOIGNY-SUR-ECOLE	240	238	99%
91207	EGLY	178	178	100%
91552	GERMAIN-LES-ARPAJON	218	128	59%
91386	MENNECY	753	228	30%
91095	BOURAY-SUR-JUINE	854	158	19%
91579	SAINT-VRAIN	679	679	100%
91156	CHEPTAINVILLE	377	203	54%
91319	JANVRY	225	198	88%
91243	FONTENAY-LES-BRIS	239	238	100%
91411	LES MOLIERES	489	225	46%
91249	FORGES-LES-BAINS	227	173	76%
91249	FORGES-LES-BAINS	268	268	100%
91284	LES GRANGES-LE-ROI	397	220	55%
91175	CORBREUSE	665	661	99%
91525	ROINVILLE-SOUS-DOURDAN	152	126	83%
91631	VARENNES-JARCY	1013	608	60%
91093	BOULLAY-LES-TROUX	141	138	98%
91080	BOISSY-LE-CUTTE	504	478	100%

Un nouveau site internet pour Boissy le Cutté

C'est effectif depuis le 1^{er} Juillet ! Boissy s'est doté d'un nouveau site Internet plus 'actuel' et plus dynamique que le précédent qui commençait à dater un peu. L'adresse est toujours <http://www.boissy-le-cutte.fr/>.

Boissy avait mis en ligne son site Internet en 2008 et suite à quelques déboires de mise à jour et de maintenance et au coût astronomique demandé pour rajouter une page, la commune a décidé en 2011 de reprendre entièrement la gestion de son site. Les relations étant pour le moins tendues avec le créateur du site, nous n'avons pas été autorisés à réutiliser les outils qui avaient servi à créer et gérer le site... tout se faisait 'à l'ancienne' et une seule personne dans l'équipe municipale pouvait modifier ce site. Il était temps que cela change !

Le nouveau site fait donc appel à des techniques et outils plus récents (Joomla pour les connaisseurs), ce qui devrait permettre à tous les membres de la Commission Communication de rédiger des articles sur le site. Vous devriez donc bénéficier d'un site plus régulièrement mis à jour.

La 'Une' de ce nouveau site est plus dynamique que celle de la précédente version, des informations plus régulières seront disponibles sous forme d'accroches (de 'teaser' pour les plus pointus ...) qui vous proposeront d'accéder à la suite de l'article si vous souhaitez aller plus loin.

Bien évidemment, nous n'avons pas réinventé l'histoire du village ni sa vie économique ou associative; vous retrouverez toutes ces informations dans les différentes pages du nouveau site, vous y trouverez toujours une page vous permettant de télécharger les documents les plus utilisés comme les Echos Boissillons, les Comptes Rendus des Conseils Municipaux et tous les documents du Plan Local d'Urbanisme. Enfin à travers l'onglet 'liens pratiques', vous



serez redirigés directement vers les sites gouvernementaux qui vous donneront accès à plus d'information sur les documents d'état civil et les documents d'urbanisme avec en plus la possibilité de télécharger les demandes d'autorisation réglementaires (documents CERFA). Toujours dans cette page Liens pratiques, vous aurez aussi accès à quelques arrêtés municipaux régulièrement demandés en mairie comme celui sur le bruit de voisinage... d'autres viendront par la suite en fonction des demandes !

Un dernier petit mot sur ce site, il a été conçu en technologie 'responsive', son format va s'adapter automatiquement à la résolution de l'écran de votre équipement informatique, ordinateur, tablette ou smartphone.

J.M. DUMAZERT



Informations aux propriétaires de chiens

Aboiements

Les aboiements intempestifs et répétés en pleine nuit et tout au long de la journée sont une nuisance actuellement trop fréquente dans notre village.



Les plaintes se répètent de plus en plus ces derniers temps. Il ne s'agit pas forcément de chiens errants mais bel et

bien d'animaux bien installés dans les jardins de leurs propriétaires.

Ce que dit la loi

Les aboiements sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique, article R.1334-31: «aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou **d'un animal placé sous sa responsabilité**».

« Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler et gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, dans une cour ou un jardin, dans un enclos, attendant ou non à une habitation »

Sanctions

Si le chien aboie anormalement (longtemps, de façon répétée ou très fort), un procès-verbal sera dressé, et une mise en demeure de remédier au problème sera présentée au propriétaire.

Le propriétaire du chien perturbateur pourra se voir condamner : d'une amende de 450 € à la confiscation de l'animal. Une mesure extrême qui peut, peut-être, encourager vos voisins à trouver une solution alternative et moins traumatisante.

Chiens errants



Un chien errant représente un danger et il est lui-même en danger.

Ce que dit la loi

La loi française dit qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques sur la voie publique et l'article L 211-23 du Code Rural dit : « Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, **ou** qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation (...) »

Si le chien continue de divaguer, il se met gravement en danger et représente un danger.

Sanction

Le chien va à la fourrière, son propriétaire le récupérera et pour cela, il aura des frais à déboursier.

« Depuis à peu près le Moyen-Age, on ne sort pas son chien en ouvrant sa porte pour attendre qu'il revienne ».

S. SECHET



Plateforme d'apport volontaire

Courant juillet, notre commune va accueillir une plateforme d'apport volontaire, composée de deux bornes «jaune» et une borne «verte». Elle sera implantée proche de la zone actuelle des bornes aériennes (devant l'entreprise STRF).

Pris en charge par le SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Elimination des Déchets et Ordures Ménagères), ce dispositif fait partie d'un projet ambitieux de développement de l'apport volontaire dont l'objectif est multiple : améliorer la qualité de service aux usagers,



augmenter les taux de recyclage et alléger le système de collecte en porte à porte.

Il faut savoir qu'une grande partie du coût de traitement des déchets est liée directement à la collecte.

Composées de bornes semi-enterrées destinées aux emballages en verre et aux papiers et emballages, ces plateformes s'adaptent aux enjeux de collecte de chaque commune. En développant la politique d'apport volontaire déjà renforcée avec le déploiement du réseau d'écocentres (déchèteries), le SIREDOM souhaite améliorer le service aux usagers en proposant un équipement de qualité garantissant hygiène, sécurité, signalétique claire et intégration paysagère...

Car en venant de lui-même déposer ses déchets, l'usager réalise un geste écologique et économique.

En cette période de devoirs de vacances, profitez-en pour réviser vos connaissances sur le tri des déchets : venez utiliser ces bornes, et bien sûr sans modération !

Surtout n'hésitez pas à laisser l'endroit propre et à utiliser les bornes pour l'usage prévu à cet effet... ce qui n'est pas toujours le cas des bornes aériennes actuelles.

Les emballages en verre



Les emballages et les papiers

→ Les emballages en plastique



→ Les emballages en métal



→ Les cartons et les briques alimentaires



→ Les papiers



Un doute sur

→ les jours de collecte ? Contactez votre commune

→ les consignes de tri ? Contactez le SIREDOM :

01 60 78 96 11
tri@siredom.com
www.siredom.com

- En vrac, surtout pas dans un sac poubelle ou plastique.
- Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider (sauf les capsules de café en métal).
- Ne pas imbriquer les déchets entre eux.

« Donner l'exemple n'est pas le principal moyen d'influencer les autres, c'est le seul moyen » (Albert Einstein)

Alors pensons aux générations futures !

J. ALLEAUME



Semaine des 4 Jours

Suite à la publication du décret le 28 juin 2017 sur la réforme des rythmes scolaires, les municipalités peuvent demander une dérogation pour l'application de la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre.

Un conseil d'école extraordinaire s'est tenu le 29 juin à l'école ANNE FRANK en présence des directrices et institutrices des écoles maternelle et primaire, des délégués de parents d'élèves titulaires et suppléants, de M.FOISSART, chargé de la mise en place des rythmes scolaires à la CCEJR, du vice-président à l'enfance de la commune M.AUCOULON et de Mme S.SECHET, Maire.

Le retour aux 4 jours dès 2017 a été voté à la majorité, un courrier de demande de dérogation sera adressé au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DA-SEN) par le président de la Communauté de Communes (CCEJR). La réponse du DA-SEN validera ou non ce retour aux 4 jours.

Voici pour information en cas de retour à la semaine des 4 jours les horaires prévus pour l'école :
Du lundi au Vendredi : 8 h 30 – 11 h 30 et 13 h 30 – 16 h 30.

S. SECHET

Feu d'artifice du 14 juillet

Cette année la commune a décidé de s'associer avec les communes de Cerny, Janville, Bouray, Lardy et Baulne pour offrir aux Boissillons le feu d'artifice du 14 juillet.

Nous vous donnons rendez-vous le :

13 juillet 2017 sur le plateau de l'Ardenay (aérodrome de Cerny)

Vous aurez la possibilité de vous restaurer sur place, il vous sera proposé au programme :

- De 20h30 à 23h00 : prestation musicale
- De 23h00 à 23h30 : spectacle pyrotechnique
- De 23h30 à 01h00 : prestation musicale

Sans oublier la cérémonie du 14 Juillet à 10h30 dans la cour de la mairie

A.VAUCHIER



Horaires d'été

Mairie: Ouverte du mardi au vendredi de 14h à 17h. Samedi de 9h à 12h.
Fermeture: lundi

Bibliothèque: Ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h.
Le mercredi de 10h à 12h et le Samedi de 9h à 12h30.
Fermeture du 1^{er} août au 1^{er} septembre 2017 inclus

Agence Postale: Ouverte du mardi au vendredi de 10h30 à 12h00 et de 16h à 19h.
Le Samedi de 10h00 à 12h00.
Fermeture du 1^{er} août au 22 août 2017 inclus

Centre de Loisirs: Ouvert du 10 juillet au 28 juillet de 7h à 19h





Le théâtre à Boissy le Cutté

La commission Culture et Loisirs a le plaisir de vous convier à un après-midi théâtral le :

Dimanche 1^{er} Octobre 2017, 15h30 dans la salle des fêtes rénovée
(tarif: Boissillons 7€, exter. 10€)

Il s'agit d'une pièce célèbre, issue de la collection « Au théâtre ce soir » qui s'intitule :

« **Double jeu** »

Comédie policière de Robert THOMAS.

D'une durée de 2 heures, elle met en scène cinq comédiens professionnels, évoluant dans un décor unique, très travaillé et conçu exclusivement pour cette création. Les musiques sont également des œuvres originales.

Il faut noter que trois des artistes de cette production, SOPHIE LE CORRE, VINCENT DESMONS et VINCENT AUVET, furent parmi les derniers collaborateurs ayant travaillé aux côtés du célèbre DONALD CARDWELL, pilier de l'émission « Au théâtre ce soir ».

Résumé de la pièce :

Françoise, charmante et riche jeune femme suisse, a épousé le cynique et effrayant Richard, qui la ruine et la maltraite.

Soudain, elle apprend que Richard a un frère Michel qui lui ressemble à si méprendre; Michel est un « pauvre type » sortant à peine de prison.

Elle décide alors, en vue d'obtenir un divorce « truqué », de se servir de cette ressemblance et va faire jouer à Michel le rôle de Richard, et ce sous le nez d'un huissier.

Hélas pour elle, Michel est, lui, trop maladroit et Richard beaucoup trop « malin ».

A.VAUTHIER

Un événement Théâtral

Dans votre ville

Pour votre municipalité
Le Théâtre
Darius Milhaud de Paris

Vous propose la programmation
d'un des grands succès de
l'émission :

« Au Théâtre ce Soir »
La comédie Policière
de Robert Thomas

« Double Jeu »

Découvrez les modalités
simples de ce projet

Agenda :

- Feu d'artifice : le 13 Juillet à partir de 20h30 - plateau de l'Ardenay (aérodrome de Cerny)
- Cérémonie du 14 Juillet : le Vendredi 14 Juillet 10h30 dans la cour de la mairie
- Forum des associations: le Samedi 2 Septembre à la salle des fêtes
- Théâtre : "Double Jeu" le Dimanche 1^{er} Octobre (à 15h30 à la salle des fêtes).

Directrice de la Publication : SYLVIE SECHET. Comité de rédaction : SYLVIE SECHET, NATHALIE GRILLON, ALINE VAUTHIER, JURGEN ALLEAUME, FABRICE AUCOULON, J-MICHEL DUMAZERT.